



CONTRIBUTION DU CANADA :

Stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030

Par cette contribution, le Canada répond à l'invitation de la présidence de la COP30 de partager son point de vue sur l'initiative de la feuille de route pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts d'ici 2030.

En réponse aux questions d'orientation, le Canada a cerné les principaux obstacles économiques, institutionnels, technologiques et sociaux à l'arrêt et à l'inversion de la déforestation et de la dégradation des forêts dans le monde. Ces obstacles comprennent des définitions incohérentes, des lacunes en matière de gouvernance, des pressions économiques et des perturbations causées par le climat. Pour accélérer les progrès, il faut tirer parti de l'amélioration des données et des systèmes de surveillance, appuyer le leadership autochtone, renforcer la capacité de restauration, réformer les subventions nuisibles et élargir les solutions de bioéconomie durable.

L'approche du Canada repose sur notre expérience en tant que pays ayant un important couvert forestier et une industrie connexe, ainsi que sur la vision énoncée dans la [stratégie du Canada pour protéger la nature](#) annoncée le 31 mars 2026, qui vise à protéger et à restaurer les habitats essentiels, à veiller à ce que les stratégies industrielles complètent nos efforts de conservation et à mobiliser de nouveaux capitaux pour la nature.

Le Canada abrite environ 9 % des forêts du monde, alors qu'il ne représente que 0,37 % de la déforestation mondiale depuis 1990. Le taux de déforestation annuel du Canada a diminué au cours des 30 dernières années; en 2023, 49 250 hectares (ha) de terres forestières ont été convertis en terres non forestières comparativement à 64 000 ha en 1990, sous l'effet des pressions exercées par l'agriculture, les villes et l'exploitation des ressources. Nos efforts sont fondés sur des lois rigoureuses en matière de protection des forêts et une science forestière solide. Par l'intermédiaire du [Conseil canadien des ministres des forêts \(CCMF\)](#) et la mobilisation de partenaires clés et d'organisations autochtones, le Canada travaille également à définir la dégradation des forêts en fonction d'approches solides, scientifiques et transparentes, et à contribuer aux efforts internationaux visant à établir une définition.

Le cas échéant, nous avons tiré des exemples de l'expérience du Canada en matière d'aménagement forestier durable, fondée sur une gouvernance forestière rigoureuse, des partenariats avec les collectivités autochtones, des systèmes de surveillance avancés, la gestion des feux de forêt et la collaboration à l'échelle du paysage. Ce faisant, nous cherchons à illustrer comment divers contextes peuvent être intégrés pour la mise en œuvre efficace des efforts visant à stopper et à inverser la déforestation et la dégradation des forêts à l'échelle mondiale, tout en maintenant l'intégrité écologique, la résilience économique et l'intendance communautaire.

Le Canada est d'avis que la feuille de route sur la déforestation doit :

- établir des définitions mondiales claires et opérationnelles de la déforestation et de la dégradation des forêts;
- insister sur la nécessité d'une surveillance rigoureuse, de systèmes de données et de cadres scientifiques;
- souligner le rôle du leadership autochtone et de l'intendance communautaire;
- trouver des moyens d'améliorer la coopération internationale en matière d'application de la loi et de conformité commerciale pour lutter contre le bois illégal et les activités connexes;
- identifier les incitatifs abusifs et aider les pays à harmoniser la planification de l'utilisation des terres afin d'éviter de favoriser la conversion des forêts;
- adopter une approche souple et transparente qui respecte les différents contextes écologiques, sociaux et économiques des pays tout en maintenant la comparabilité.

La feuille de route finale pourrait offrir une orientation et une inspiration utiles aux gouvernements de tous les niveaux, à l'industrie, aux organisations non gouvernementales et au secteur privé.

Réponses aux questions d'orientation

(1) Quels sont les obstacles les plus importants, qu'ils soient physiques, économiques, financiers, institutionnels, technologiques ou sociaux, aux efforts visant à stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts?

Il existe une série d'obstacles qui empêchent de réaliser des progrès plus ambitieux pour stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts à l'échelle mondiale.

- **Coordination insuffisante entre les administrations et à l'intérieur de celles-ci.** En l'absence d'une action coordonnée au niveau international ou au niveau des administrations, les pressions peuvent mener à un déplacement de la déforestation, c'est-à-dire que les réductions obtenues dans un secteur sont annulées par le déplacement transfrontalier de ces activités de déforestation. Par conséquent, les politiques nationales exportent involontairement ces pressions ou les externalisent. Donc, les politiques conçues pour réduire la déforestation mondiale doivent être soigneusement élaborées de manière à ne pas entraîner de conséquences négatives imprévues sur les producteurs responsables/durables et à créer des perturbations commerciales inutiles. De plus, pour mettre un terme au commerce illégal transnational lucratif des espèces sauvages, du bois et autre commerce connexe, il faut établir une solide coopération internationale et une capacité accrue d'application de la loi. Sans ces mesures, la perte du couvert forestier se poursuivra sous l'influence du commerce illégal.
- **Risques croissants de feux de forêt et propagation des espèces envahissantes.** Ces enjeux augmentent la dégradation des forêts et rendent la restauration difficile. Par exemple, les feux de forêt dans la région boréale du Canada brûlent environ 2 millions d'hectares en moyenne chaque année, mais ces zones se rétablissent naturellement au fil du temps. Cependant, dans les conditions actuelles de changements climatiques, l'augmentation de la fréquence et de la gravité

des feux de forêt combinée à la sécheresse peut pousser de nombreux systèmes boréaux au-delà de leur capacité d'adaptation, ce qui augmente le risque d'échec de la régénération.

- **Absence de bases de référence claires et de définitions opérationnelles cohérentes.** Ce manque de distinction entre la déforestation, les pertes forestières nettes et la dégradation des forêts est un obstacle clé à surmonter pour permettre la production de rapports transparents et comparables et éclairer la prise de décisions fondées sur des données probantes, ainsi que pour s'attaquer à la déforestation et à la dégradation des forêts à l'échelle mondiale.
 - À l'heure actuelle, il n'existe pas de définition opérationnelle internationalement acceptée de la dégradation des forêts ni de cadre pour la production de rapports connexes, ce qui continue d'entraver le suivi cohérent et la coordination des mesures.
 - L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) élabore actuellement une définition de la [dégradation des forêts](#) avant l'évaluation des ressources forestières de 2030, tandis que le [Processus de Montréal](#) examine comment ses critères et son cadre d'indicateurs existants pourraient être mis à profit dans l'évaluation, la surveillance de la dégradation des forêts tempérées et boréales et les rapports connexes.
 - La Convention sur la diversité biologique (CDB) travaille également à l'élaboration d'indicateurs pour aider les pays à suivre les progrès réalisés par rapport à leurs engagements visant à ramener la perte de zones de grande importance pour la biodiversité à près de zéro d'ici 2030, notamment « l'étendue des écosystèmes naturels ».
 - En ce qui concerne la déforestation, le Canada utilise la définition de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la « [réduction permanente du couvert forestier](#) » qui entraîne la « [conversion d'un terrain forestier en un terrain à d'autres fins](#) », et fait remarquer que la perte temporaire des forêts ou l'exploitation forestière durable a moins d'impact sur les écosystèmes que la déforestation. Le Canada utilise également la [définition de superficie forestière](#) établie par la FAO pour favoriser l'uniformité entre les pays lorsqu'il déclare cet attribut forestier important.
 - Le Canada recommande que la feuille de route proposée établisse une distinction précise entre la déforestation et la dégradation des forêts, avec des définitions opérationnelles claires aux fins de cette feuille de route. Cela pourrait nécessiter l'adoption provisoire de définitions en cours d'élaboration par des experts faisant autorité (p. ex., la FAO, le GIEC) et un engagement à les mettre à jour au fur et à mesure que les processus mondiaux mûrissent. Bien qu'il puisse y avoir un certain chevauchement des facteurs, la déforestation et la dégradation des forêts diffèrent considérablement dans leurs définitions, les causes sous-jacentes, les paramètres et les réponses politiques. Par conséquent, la compréhension, la mesure et le traitement de ces risques constituent des tâches fondamentalement distinctes, et les confondre peut entraîner des erreurs d'analyse et de communication. La feuille de route doit également éviter les qualificatifs liés à la

déforestation et ne pas faire de distinction entre la déforestation légale et illégale, car la légalité n'est pas nécessairement synonyme de durabilité.

(2) *Quels leviers potentiels, économiques, financiers, institutionnels, sociaux ou technologiques, existent pour accélérer la mise en œuvre de l'engagement à stopper et inverser la déforestation et la dégradation des forêts?*

Exemples de leviers potentiels pour accélérer la mise en œuvre de l'engagement à stopper et inverser la déforestation mondiale et la dégradation des forêts :

- **Technologie et données.** Fournir des indicateurs de la santé des forêts et des cadres d'établissement de rapports scientifiquement solides et transparents, y compris l'Évaluation mondiale des ressources forestières et les critères et indicateurs du Processus de Montréal. Des données fiables permettent de détecter rapidement les pertes forestières, appuient les interventions ciblées et aident les pays à suivre et à démontrer les progrès réalisés par rapport aux engagements internationaux. Cela dit, les limites de la technologie et des données sont des défis largement reconnus pour les pays en développement, ce qui reflète les contraintes liées aux ressources, les lacunes dans les capacités techniques et l'infrastructure numérique et satellitaire limitée. Il sera important de s'attaquer à ces contraintes par le renforcement ciblé des capacités, le transfert de technologies et un soutien financier continu pour permettre une surveillance efficace des forêts, la production de rapports et l'utilisation d'outils axés sur les données.
 - Des experts du Service canadien des forêts ont récemment publié un document visant à élaborer un [cadre pour mesurer la dégradation des forêts et y réagir](#).
 - Le gouvernement du Canada a engagé plus de 54 millions de dollars en financement pour améliorer les données et les rapports nationaux de surveillance des forêts, ainsi que l'information accessible au public sur le carbone forestier, la dégradation et la santé des forêts, avec un financement renouvelé pour 2026-2029. L'intégration des données satellitaires de l'observation de la Terre aux systèmes d'inventaire par échantillonnage est une priorité transversale visant à améliorer la capacité du Canada à surveiller les changements subtils dans les grandes forêts éloignées.
 - Le gouvernement du Canada a également fourni 1,2 million de dollars pour appuyer l'élaboration et la mise à l'échelle internationale de l'outil d'intégration complète des terres de Moja Global afin d'améliorer les rapports spatialement explicites, cohérents et les projections relatives aux terres, aux émissions et aux absorptions de carbone du secteur à l'aide de données de télédétection avancée.
- **Bioéconomie et capacité de restauration.** Promouvoir une économie circulaire pour les bioproduits et la restauration à grande échelle en renforçant les chaînes d'approvisionnement, la main-d'œuvre, les pratiques exemplaires et l'approvisionnement, notamment en élargissant l'accès aux semences et aux semis indigènes, écologiquement appropriés et génétiquement diversifiés.
 - L'augmentation de la valeur économique du bois provenant de sources durables peut également contribuer à réduire la pression de conversion des forêts à d'autres utilisations

des terres. Dans le cadre du [Partenariat des dirigeants pour les forêts et le climat](#) (FLCP), le Canada codirige la coalition de l'Initiative pour rendre la construction plus écologique grâce au bois durable pour faire progresser les politiques de construction à faibles émissions de carbone en utilisant le bois provenant de forêts gérées de façon durable.

- En tant qu'un des membres cofondateurs du FCLP, le Canada vise à accélérer les efforts mondiaux visant à stopper et à inverser la perte de forêts et la dégradation des terres d'ici 2030 tout en soutenant le développement durable et la transformation rurale inclusive.
- **Sensibilisation du public et évaluation.** Accroître la compréhension des services de l'écosystème forestier afin de mieux équilibrer les décisions économiques avec la conservation et la restauration.
 - Dans certains cas, les investissements dans l'infrastructure et les subventions contribuent à la perte et à la dégradation des forêts lorsque les routes, les projets de développement énergétique ou les installations industrielles élargissent l'accès aux zones forestières dans un contexte de faible gouvernance, de planification de l'utilisation des terres ou de mesures de protection entraînant des changements de l'utilisation des terres qui nuisent à la conservation des forêts. Pour régler ce problème, il faut une planification intégrée de l'utilisation des terres ainsi qu'une réforme ou une élimination progressive des subventions qui encouragent les activités nuisibles à l'environnement.
- **Leadership des Peuples Autochtones.** Il faut soutenir les dirigeants autochtones et la foresterie communautaire afin de renforcer l'intendance et les résultats sur le terrain. [Les taux de déforestation sont plus faibles sur les territoires des Peuples Autochtones](#) que dans de nombreuses aires protégées. La gestion durable des forêts (GDF) aide à conserver les forêts tout en permettant une utilisation responsable des ressources ligneuses.
 - Le gouvernement du Canada a renouvelé son Initiative de foresterie autochtone au-delà de mars 2026, dans le cadre de la stratégie canadienne de transformation du secteur forestier. L'Initiative de foresterie autochtone appuie les priorités établies par les autochtones pour accélérer la sensibilisation, l'influence, l'inclusion et le leadership des autochtones dans le secteur forestier, et met l'accent sur les projets d'intendance forestière.
- **Marchés du carbone.** Les systèmes de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES) encouragent les municipalités, les collectivités autochtones, les forestiers, les agriculteurs et d'autres promoteurs de projet à entreprendre des projets novateurs qui réduisent ou éliminent les GES par rapport aux pratiques habituelles. Cela peut comprendre des activités liées au boisement, au reboisement et à l'amélioration de la gestion forestière. Lorsqu'ils sont mis en œuvre dans un cadre national solide de surveillance, déclaration et vérification (SDV) qui tient adéquatement compte des risques d'inversion et de fuite économique, les projets de compensation du carbone forestier peuvent aider à protéger le couvert forestier existant et contribuer à la régénération des forêts.

(3) Quelles expériences, pratiques exemplaires et leçons apprises des pays, régions ou secteurs peuvent être partagées en matière de conservation et de restauration des forêts?

Les forêts boréales sont essentielles à la stabilité économique régionale, en particulier grâce aux industries axées sur les ressources; le Canada établit un équilibre entre la conservation et des activités économiques, comme la foresterie, l'agriculture et l'exploitation des ressources. Les forêts sont également des écosystèmes dynamiques qui subissent naturellement des perturbations (feux, insectes, maladies, sécheresses, tempêtes, inondations, récoltes) et se régénèrent par la suite. Les forêts boréales sont particulièrement bien adaptées au renouvellement par des perturbations naturelles, comme les feux de forêt. Les techniques modernes de récolte visent à imiter les perturbations naturelles, et les zones récoltées sont replantées ou régénérées naturellement; les forêts gérées repoussent habituellement pendant 60 à 100 ans entre les cycles de récolte, passant de longues périodes dans des états quasi naturels.

Plus de 90 % des forêts du Canada sont publiques, les provinces et les territoires étant les premiers responsables de la gestion durable des forêts grâce à certaines des lois, règlements et cadres forestiers les plus rigoureux au monde et à la surveillance de la planification de la gestion forestière. Les provinces et les territoires sont légalement tenus d'approuver des plans de gestion forestière pour assurer la protection et la conservation de la santé et de la biodiversité des écosystèmes forestiers. Voici quelques exemples de politiques des provinces canadiennes :

- La Colombie-Britannique réforme actuellement sa politique d'aménagement forestier, par exemple, en exigeant que des plans d'aménagement forestier soient établis dans une zone d'aménagement forestière précise afin de renforcer la durabilité à long terme et la résilience écologique, de fournir des résultats plus clairs pour la biodiversité, de réduire les risques de feux de forêt, les effets cumulatifs et l'adaptation aux changements climatiques, et qu'ils soient élaborés en partenariat avec les Premières Nations.
- La législation de l'Ontario exige que le développement durable soit l'objectif principal de la planification de la gestion forestière afin d'assurer que les activités de récolte, de renouvellement et d'entretien ainsi que toutes les décisions opérationnelles maintiennent à long terme la santé des forêts, la biodiversité et la fonction écologique.

Le Canada possède de nombreuses pratiques exemplaires et leçons apprises en matière de conservation et de restauration des forêts, et son taux annuel de déforestation est l'un des plus bas au monde, soit 0,015 % par année, toutes causes confondues. Les exemples présentés ci-dessous sont tirés d'exemples qui ont également été partagés avec les autres conventions de Rio ([septième rapport national du Canada sur la Convention sur la diversité biologique](#)), en reconnaissance du fait que la conservation et la restauration des forêts s'appliquent dans toutes les conventions de Rio.

Restauration des forêts et plantation d'arbres

Le Canada a restauré environ 96 000 ha de forêts entre 2021 et 2024 et a conclu des ententes pour planter près de 1 milliard d'arbres d'ici 2031. Le programme fait appel à des partenariats à coûts partagés à long terme avec les provinces, les territoires, les municipalités et les organismes à but lucratif et sans but lucratif pour planter les bons arbres aux bons endroits. Il accorde la priorité au leadership autochtone au moyen d'un volet de financement autochtone pour appuyer les initiatives dirigées par les Premières Nations et les Métis.

Systemes de semences et ressources génétiques

Le [Centre national de semences forestières](#) et le [Programme de collecte de semences autochtones](#)

renforcent la restauration adaptée au climat en enrichissant les collections (458 nouveaux échantillons en 2024) et l'accès à des semences indigènes, écologiquement appropriées et génétiquement diversifiées.

Réseaux de gouvernance des paysages

Le Réseau international de forêts modèles soutient les initiatives de restauration des forêts et du paysage, la capacité communautaire et la gouvernance inclusive pour faire progresser la gestion durable des paysages forestiers. Il est soutenu par des investissements comme l'initiative *RESTAURación* de près de 8 millions de dollars et les *plateformes de leadership fondées sur la nature* de 18,7 millions de dollars.

En 2025, le gouvernement du Canada, dans le cadre d'un partenariat avec le Centre de recherches pour le développement international, s'est engagé à verser 6 millions de dollars sur cinq ans à l'initiative [REVIVE](#) afin de restaurer les forêts, les paysages et les systèmes alimentaires après incendie en Asie et en Amérique latine en institutionnalisant une approche sexospécifique, des solutions axées sur la nature dirigées par la collectivité au moyen de forêts modèles. Dirigée à l'échelle régionale par RECOFTC (Asie) et CATIE (Amérique latine), cette initiative conçoit et met à l'échelle des pratiques comme l'agroforesterie et la gestion communautaire des incendies, renforce les capacités locales et la gouvernance inclusive, et intègre ces approches dans les politiques locales aux politiques nationales dans les sites ciblés.

Science de l'identification du bois

Le Canada fait progresser l'identification des espèces de bois (profilage métabolomique) et construit des bases de données de référence pour distinguer les espèces étroitement apparentées; de telles mesures peuvent aider à appuyer la vérification de la légalité du bois.

Application de la loi sur le bois d'œuvre de la CITES

Un projet nord-américain (2021-2023) a amélioré la capacité de détection et d'application de la loi grâce à la formation et à la collaboration des laboratoires, et le Canada a ajouté quatre genres de bois à son règlement en 2024, exigeant des permis pour les importations et les exportations.

Gestion des feux de forêt

Le Canada a versé plus de 13,5 millions de dollars au centre de gestion des feux de la FAO dans le but d'améliorer l'interopérabilité entre les organismes de lutte contre les incendies du monde entier et d'accroître la capacité des pays à se préparer aux feux de forêt et à y réagir.

Innovation

Les produits forestiers nouveaux et novateurs gagnent en popularité et constituent un élément important de l'économie canadienne. Ces produits forestiers comprennent des produits de construction en bois de pointe et des systèmes de construction, comme les panneaux lamellés-croisés, les biocarburants qui peuvent remplacer les combustibles fossiles et les produits biodégradables en remplacement du plastique à usage unique. Le Canada appuie le processus de développement et de commercialisation des produits forestiers de nouvelle génération grâce à des programmes comme le [Programme d'innovation forestière](#), les [Investissements dans la transformation de l'industrie forestière](#) et le [Programme de construction verte en bois](#).

(4) Comment la conservation des forêts, la gestion durable et la restauration peuvent-elles refléter le mieux les diverses réalités des pays à différents stades de développement, les droits et les

connaissances des Peuples Autochtones et des collectivités locales, ainsi que les différents degrés de couverture forestière?

- **Adapter les cadres aux contextes locaux tout en conservant des résultats comparables.**
L'utilisation de systèmes souples et fondés sur des indicateurs de la gestion durable des forêts (GDF) et de systèmes nationaux de surveillance aide les pays à établir des seuils et des cibles appropriés au contexte, tout en produisant régulièrement des rapports sur la superficie forestière, la déforestation, le boisement, la dégradation des forêts, la régénération et les perturbations.
 - Au Canada, les provinces et les territoires établissent la possibilité annuelle de coupe (PAC) permise dans leur région. La PAC indique le volume qui peut être récolté dans chaque zone et les types d'espèces, l'âge et l'état de santé des arbres dont ce volume doit provenir ([L'État des forêts au Canada : Rapport annuel 2025](#)).
- **Respecter et travailler avec les systèmes de leadership et de connaissances autochtones.** Cela comprend l'élaboration conjointe d'initiatives d'intendance, de recherche, d'échange de connaissances et de foresterie communautaire avec les Peuples Autochtones, appuyées par un financement dédié et des mesures de soutien à la capacité qui rehaussent la gouvernance autochtone dans la planification et l'exploitation forestières.
 - Près de 75 % des forêts du Canada se trouvent dans la zone boréale, où vivent 2,5 millions de personnes, dont de nombreuses communautés autochtones. Au Canada, toute récolte sur les terres publiques doit respecter un plan de gestion forestière approuvé par la province ou le territoire. Ces plans décrivent les conditions forestières actuelles et établissent des objectifs pour la biodiversité, les valeurs culturelles autochtones et le développement économique durable. Ils décrivent des stratégies à long terme qui tiennent compte des changements climatiques et des perturbations naturelles et sont élaborés par des experts multidisciplinaires dirigés par des forestiers professionnels. La mobilisation du public et des intervenants, y compris une participation significative des autochtones, est nécessaire pour veiller à ce que les valeurs clés soient prises en compte. Dans certaines régions, des plans de gestion forestière dirigés par les autochtones sont officiellement en place.
 - Le Service canadien des forêts a lancé des ateliers d'échange d'information avec des organisations forestières autochtones et des chercheurs pour discuter des perspectives autochtones sur la santé des forêts et les indicateurs de la santé des forêts.
 - En 2022, le gouvernement du Canada a versé 50 millions de dollars en financement fédéral afin de créer le Fonds de la nature pour les forêts anciennes, avec un financement de contrepartie de 50 millions de dollars et un financement potentiel d'organismes tiers, et travailler en partenariat avec les Premières Nations pour protéger et conserver de façon permanente de 400 000 hectares à 1 300 000 hectares de forêts anciennes prioritaires en péril en Colombie-Britannique (Canada). Les fonds sont destinés à soutenir le dialogue collaboratif entre le gouvernement de la Colombie-Britannique et les Premières Nations sur la gestion des forêts anciennes et la protection subséquente des forêts anciennes sur les terres publiques et privées.
- **Utiliser des modèles de gouvernance inclusifs à l'échelle du paysage.** Cela comprend l'application d'approches fondées sur le partenariat, comme le [Réseau international de forêts](#)

modèles, pour réunir les détenteurs de droits et les intervenants dans tous les secteurs, en harmonisant les objectifs sociaux, environnementaux, économiques et culturels.